Docusign Envelope ID: 08F1749C-6D1F-495D-A8ED-E27EEAFD3BFF

ABC PAYSAGES 33
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 6 rue Simone Veil
33380 MIOS
839 794 534 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quinze janvier,
A dix heures,

Monsieur Franck CHAUVAT,

Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société ABC PAYSAGES 33,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert de siège social,

- à la modification corrélative des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 6 rue Simone Veil - 33380 MIOS au 20 chemin des Gargails - 33114 LE BARP à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide, en conséquence de la décision précédente, de modifier comme suit l' article 4 des statuts:

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL.

Le siège social est fixé : 20 chemin des Gargails – 33114 LE BARP. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Paraphe
FC

Docusign Envelope ID: 08F1749C-6D1F-495D-A8ED-E27EEAFD3BFF

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Franck CHAUVAT

